



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

6

OBJET : **Eaux usées : surtaxe d'assainissement**

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention(s)	Voix-contre Non-participation-au-vote	<u>À l'unanimité</u>
-------------------------------	----------------------------	--	----------------------

L'an deux mille seize, le douze avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 6 avril 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président.

11 PRESENTS TITULAIRES : M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M. SANTINI de CU GPSO, M. GOURVENEK et M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE de Triel sur Seine, Mme de la VAUZELLE et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. FERRU de Chambourcy.

3 PRESENTS SUPPLEANTS : M. DOUNIES d'Orgeval, suppléant de M LE BLOAS, M. ROGER de Poissy, suppléant de M. OLIVE, M. ROSALES d'Aigremont suppléant de M UDRON.

Ont siégé au lieu et place **des titulaires excusés** suivants :

M. LE BLOAS d'Orgeval, M. OLIVE de Poissy, M. UDRON d'Aigremont.

8 TITULAIRES ABSENTS : M. BERTAUX de Carrières sous Poissy M. DEWASMES de Médan, M. DUPON d'Orgeval, M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. JULIEN d'Aigremont, M. ALZINA de Chambourcy, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

SECRETAIRE : Monsieur Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité syndical réuni le 2 février 2016 pour le débat d'orientations budgétaires,

Vu le budget pour l'exercice 2016,

Considérant que l'exploitation des ouvrages du Syndicat a été affermée,

Considérant les charges d'eaux usées, hors affermage, qui restent à financer,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

de fixer la surtaxe d'assainissement à 0,2071 €/m³ pour l'année 2016, à compter du 1^{er} avril 2016.

Article 2 :

de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,
Maire de Poissy,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,



Karl OLIVE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le : **19 AVR. 2016**
et de la publication le : **- 2 MAI 2016**
le Président

Karl OLIVE